

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril

Le Comité d'administration de la Caisse des Écoles de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de de Monsieur Ladislas Polski, Président
Date de la convocation du Comité d'Administration :
Envoyée le 16 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°2- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Ladislas POLSKI
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Nathalie ROUX
Mme Françoise BERNIER
Mme Marie-France MALOUX
Mme Anne-Marie ROVELLA

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Viviane FARRUGIA représentée par Mme Céline MICHALET

EXCUSÉ(E)S :

Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Michaël FARAUT
Mme Elodie AVELLANEDA

ABSENT(E)S :

M. Didier RAZAFINDRALAMBO

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 006-260603030-20260430-DEL2CFU-DE

DELIBERATION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 29 avril 2026

N°2

Objet : Approbation du Compte financier unique 2025

Classification : 7.1 décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2222- 3,

VU la délibération du Comité d'administration en date du 13 mars 2025 portant adoption du budget primitif 2025

VU le premier Compte Financier Unique pour l'année 2025

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mr Ladislav Polski, Président a quitté la séance et le comité d'administration a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné.

Considérant les informations générales du CFU qui présentent l'exercice 2025 comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 721,82	595 272,43	599 994,25
	Recettes réalisées (1)	B	4 733,42	584 820,03	589 554,05
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	31 300,00	624 300,00	655 600,00
	Dépenses réalisées (1)	E	9 723,29	608 639,60	618 362,89
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-4 989,87	-23 818,07	-28 808,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	28 578,18	29 027,57	55 605,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	21 588,31	5 208,60	28 796,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	21 588,31	5 208,60	28 796,91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration :

Approuve le compte financier unique 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme



Le Président de la Caisse des écoles,

Ladislav POLSKI
Mairie de La Trinité

La président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Vote du Comité :

Pour : 7 -

Contre : /

Abstention : /